
Décret établissant le transport immédiat des dons patriotiques présentés par les sans-culottes du département de la Nièvre, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Décret établissant le transport immédiat des dons patriotiques présentés par les sans-culottes du département de la Nièvre, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 138;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41376_t1_0138_0000_1;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41376_t1_0138_0000_1)

Fichier pdf généré le 21/02/2024

« Sur la proposition faite par un membre [LOUIS (1)], la Convention nationale décrète que la Commission des monnaies se concertera avec les inspecteurs de la salle, pour, immédiatement après la séance, faire transporter en lieu sûr les offrandes et dons patriotiques qui viennent d'être présentés par les républicains sans-culottes du département de la Nièvre, et en mettre le tableau sous les yeux de la Convention nationale dans sa séance de demain (2). »

Suivent, d'après des documents des Archives nationales: 1^o le texte d'une lettre du représentant Fouché pour annoncer l'envoi de dix-sept malles remplies d'objets d'or et d'argent; 2^o le texte du discours de l'orateur de la députation des citoyens de la Nièvre; 3^o le texte de la pétition de la Société populaire de Saint-Pierre-le-Moutier.

I.

Lettre du représentant Fouché (3).

Le représentant du peuple, député par la Convention nationale, près les départements du centre et de l'ouest, à la Convention nationale.

« Nevers, le 8^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« Je vous envoie 17 malles remplies d'or, d'argent et d'argenterie de toute espèce provenant de la dépouille des églises, des châteaux et aussi des dons des sans-culottes. Vous verrez avec plaisir deux belles crosses d'argent doré et une couronne ducal en vermeil.

« L'or et l'argent ont fait plus de mal à la République que le fer et le feu des féroces Autrichiens et des lâches Anglais. Je ne sais par quelle imbécille complaisance on laisse encore ces métaux entre les mains des hommes suspects. Ne voit-on pas que c'est laisser un dernier espoir à la malveillance et à la captivité? Avilissez l'or et l'argent, traînez dans la boue ces dieux de la monarchie si nous voulons faire adorer le dieu de la République et établir le culte des vertus austères de la liberté.

« Je dois dire que dans le département de la Nièvre, l'autel de la patrie est surchargé de trésors. La défiance, l'avarice et l'aristocratie les avaient enfouis dans la terre, la confiance et la générosité du patriotisme éclairé par la raison et la philosophie les en font sortir. Chaque citoyen apporte son offrande avec empressement et avec

joie, aux cris prolongés de *Vive la Montagne, Vive la Convention nationale.*

« Je vous ferai dans peu un 3^e envoi. *Vive la République (1).*

« FOUCHÉ. »

II.

Discours de l'orateur de la députation des citoyens de la Nièvre (2).

Représentants du peuple français,

Les sans-culottes de la Nièvre, pleins de mépris pour l'or et l'argent, viennent déposer dans votre sein les reliques du fanatisme et de l'orgueil: ils foulent aux pieds les crosses, les mitres et tous les hochets de la calotte. Les habitants des campagnes viennent eux-mêmes apporter l'argenterie de la table de leur Dieu et de leurs ci-devant seigneurs, ils ont même exprimé le vœu formel pour la suppression des ministres du culte catholique, et demandent à la place des instituteurs de morale. On offre maintenant en vain dans nos cités du numéraire en argent, il est devenu odieux au peuple, qui sait qu'il fut toujours le prix de la corruption.

Les femmes elles-mêmes ont déposé toutes leurs croix en haine du fanatisme. Vrais républicains, nous ne voulons plus que du pain et du fer. Du fer, nous en forgeons dans tous les coins de notre département, et le zèle qu'on met à le forger annonce assez la haine qu'on y a vouée aux tyrans. Vous apprendrez bientôt, représentants du peuple, qu'il ne reste plus rien à faire dans la Nièvre pour le triomphe de la liberté, et nous vous assurons, au nom de nos concitoyens, que la nouvelle de la punition des chefs de la faction brissotine causera dans notre pays la plus vive satisfaction (3).

Vive la République une et indivisible; vive la Convention nationale; vive la Montagne!

Socrate DAMOURS; MOREAU; BONNEROT; MUTIUS CASSOL; BATILLIAT; CHAUMETTE père; M. SEIGNEUR l'aîné; DOIN.

III.

Pétition de la Société populaire de Saint-Pierre-le-Moutier (4).

La Société populaire de Brutus-le-Magnanime, ci-devant Saint-Pierre-le-Moutier, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« L'origine de cette société n'est pas ancienne, c'est sous les auspices de Fouché, de Nantes,

(1) D'après le *Journal des Débats et des Décrets*.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 259.

(3) *Archives nationales*, carton C 277, dossier 734. *Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793); *Moniteur universel* [n^o 43 du 13 brumaire an II (dimanche 3 novembre 1793)], p. 174, col. 1; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n^o 409, p. 151); Aubard: *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 113.

(1) Applaudissements, d'après le *Mercure universel* [12^e jour de brumaire an II (samedi 2 novembre 1793)], p. 24, col. 2.

(2) *Archives nationales*, carton C 277, dossier 734. *Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793); *Moniteur universel* [n^o 43 du 13 brumaire an II (dimanche 3 novembre 1793)], p. 174, col. 1.

(3) Applaudissements, d'après le *Moniteur* (*Ibid.*).

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.